

MAIRIE
DE
HONFLEUR



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/04

DEMANDE D'AIDE – DEPARTEMENT DU CALVADOS

Vu Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu La délibération du 28 juin 2021, adoptée par le conseil municipal de la ville de Honfleur et donnant délégation de pouvoirs à M. le Maire pour solliciter l'attribution de subventions,

Vu Le débat d'orientations budgétaires 2024 tenu lors du conseil municipal du 21 février 2024, lors duquel a notamment été validée la création d'une aire de stationnement de vélo avec service sur le parking de la jetée de l'Est,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 73 335,62 € HT,

Considérant que l'opération est éligible à l'obtention de financements du Conseil Départemental et du programme Alvéole plus,

Monsieur le Maire de Honfleur,

DECIDE

Article 1 : Une demande de financement est adressée au Conseil Départemental du Calvados et au programme Alvéole plus pour l'ensemble du projet à savoir 73 335 ,62 €HT.

Article 2 : Un dossier complet est adressé, pour chacune de ces deux demandes, afin de solliciter le montant le plus élevé de l'aide financière.

Article 3 : Mme la Trésorière principale de Honfleur et M. le Directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera affichée, insérée dans le recueil des actes administratifs et transcrite dans le registre des délibérations. Il sera rendu compte de la présente décision lors d'un prochain conseil municipal.

Fait à Honfleur, le 5 mars 2024

Le Maire de Honfleur,
Michel LAMARRE

